

MAIRIE DE MAXOU

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

21 HEURES 30

Présents :

DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, ANTAKI Sheila, SEVERAC Christel, SOULIE Dominique, VIVIER Jean-Luc, CHASTAGNOL Gérard.

Excusés :

SABOT Aimé, donne procuration à Gérard CHASTAGNOL
DESTRUEL Gisèle, donne procuration à SEVERAC Christel

Secrétaire de séance : LAFUSTE Delphine

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2016

Compte rendu approuvé à 10 voix sur 10

2) DEMANDE D'AUTORISATION A LA PREFECTURE D'ORGANISER DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES.

Compte tenu de la vacance d'un poste d'un conseiller depuis Mars 2016, et des dossiers courants importants, le conseil propose de mandater le maire afin qu'il demande l'autorisation à Mme La Préfète d'organiser des élections complémentaires.

Délibération approuvée à 10 voix sur 10

3) COMMUNE NOUVELLE

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à engager la réflexion avec la ou les communes voisines sur la création d'une commune nouvelle.

4) DELIBERATION RELATIVE AUX ZONES SOUMISES A CONTRAINTES NATURELLES

Considérant la reconnaissance, depuis les années 1970-80, des handicaps naturels présents sur la totalité du territoire départemental, à différents niveaux ; Considérant les freins majeurs, induits par ces handicaps, pour la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles, rendant impératifs les dispositifs actuels : indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), soutiens spécifiques à l'installation et aux investissements ; Considérant le chantier de révision des zones défavorisées simples et piémont engagé par le Ministère de l'Agriculture, conformément au règlement européen de Développement Rural de 2013, pour application dès 2018 ; Considérant la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN), communiquée par le Ministère le 22 septembre dernier, qui révèle l'exclusion de 111 communes du Lot ; Considérant l'incidence de ce nouveau classement, à savoir une perte, estimée à ce stade, à 9 Millions d'Euros par an pour notre département, Considérant l'impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois, susceptible de menacer à court terme la poursuite de l'activité de leurs exploitations,

Le Conseil Municipal : - demande que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir : - les distorsions

liées au critère de la production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la Bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne), - le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane), - demande que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ; - demande que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct ; Enfin, le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot, - en termes d'aménagement du territoire, - en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales, - en termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

Questions diverses

- Sortie Mas de Naussac, Moncio, Brouelles sur RD820.

Un courrier a été envoyé au département indiquant que les riverains et notre commission sécurité sont défavorables aux propositions du département et nous proposons une signalisation verticale et un marquage au sol sur la zone de ce carrefour.

- Au sujet du cimetière. Une demande de conseil a été faite au CAUE, en attente d'un architecte.
- D47 : un aménagement le plus favorable possible a été retenu. Les riverains seront informés des travaux qui pourraient commencer en début d'année.
- Prix de l'eau : une augmentation de 3,75% entre 2015 et 2016.

TRAVAUX REALISES :

- L'aire de retournement en bout du chemin de Revel a été fait.
- Suite à notre demande, les aménagements de poubelles au mas de Lacombe et Poujots ont été réalisés.
- L'église de Brouelles a été équipée en éclairage extérieur.

-Point sur les Etablissements Recevant du Public sur la commune :

La mairie a reçu en octobre 2016 un courrier de la préfecture dont l'objet est le recensement des gîtes et ERP. Or un bâtiment situé sur la commune a été transformé en ERP sans demande de permis de construire, sans validation de commission de sécurité et autres accréditations obligatoires.

Sur avis et conseils de la préfecture et du service juridique des maires, soulignant la responsabilité du maire en cas d'accident il a été rédigé un arrêté de fermeture en attendant la régularisation demandée par les différentes administrations.

La séance est levée à 22H26

-La mairie sera fermée du 22 décembre à 17h30 au 5 janvier 8h30.